



LIGUE DE FOOTBALL DE LA GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caribéenne de Football – Membre de la CON.CA.CAF
Tél. : 0594 28 91 55 Fax : 0594 30 91 98 Email : football.guyane@wanadoo.fr

RELEVÉ DE DECISIONS DE LA REUNION DU BUREAU ELARGI DU COMITE DIRECTEUR

Réunion du vendredi 09 décembre 2022

Présents :

AMARANTHE-HORTH Armide, **AUBERGER** Florence, **BAFAU** Marcel, **BELLONY** Rollin, **DANGLADES** Max, **JEAN-MARIE** Steve, **NELSON** Antoine, **REVOUX** Christophe,

Absents excusés :

AGESILAS Frantz, **CLAU** Gilles, **DEDE** Dominique, **DIMANCHE** Corine, **GOLITIN** Emané, **LONG** Rina, **MIJDT** Alain, **PAPAYO** Mickle, **TORVIC** Fabrice, **VICTORIN** Thierry.

La séance débute à 19h00.

1. Validation de l'entraîneur des gardiens de but de la sélection Yana Doko.

Après échanges et discussions,

LE BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

VALIDE la candidature de Monsieur PIKIENITO André au poste d'entraîneur de gardien de buts de la sélection sénior,

Monsieur PIKIENITO André s'engage à s'inscrire et à suivre une formation de formateur d'entraîneur de gardien de buts, avant la fin de la campagne de la Ligue des Nations de la Concacaf.

2. Dossier de changement de club du joueur ANINIE Marvin.

VU le courrier du joueur ANINIE Marvin en date du 19 septembre 2022 demandant d'annuler son renouvellement de licence au sein du club de Saint-Elie pour la saison 2022-2023,

Par application de l'article 13.6 des statuts de la LFG,

Après échanges et discussions,

LE BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

DECIDE d'annuler le renouvellement de la licence du joueur ANINIE Marvin au sein du club de l'US Saint-Elie pour la saison 2022-2023,

DECIDE de donner une suite favorable à la demande de changement de club du joueur ANINIE Marvin au bénéfice de l'US Sinnamary.

La décision ci-dessus du procès-verbal est susceptible d'appel devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux dans un délai de 7 jours qui jugera en dernier ressort, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

3. Validation des propositions de la phase 2 des championnats U11 à U17 et échanges sur les problématiques posées.

Après échanges et discussions,

LE BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

VALIDE les modalités de la phase 2 des championnats U11 à U17 (voir pièce jointe),

DECIDE des points suivants :

- En U11 et U13, une équipe déclarée forfait général lors de la phase 1 est reclassée au dernier niveau pour la phase 2.
- En U15 et U17, une équipe déclarée forfait général lors de la phase 1 est reclassée en R2 pour la phase 2.
- Les clubs ont la possibilité d'engager une nouvelle équipe à partir de la phase 2, qui intégrera la poule la plus « faible ».
- Les règlements sportifs généraux, notamment les dispositions des articles 114 et 115 s'appliquent à partir de la phase 2.

4. Tirage au sort de la coupe de Guyane des jeunes à la suite de la validation de l'entente YANA SPORT ELITE/AJ ST GEORGES.

Après échanges et discussions,

LE BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

DECIDE de maintenir le tirage au sort de la Coupe de Guyane des jeunes.

Conformément à l'article 39 bis des règlements généraux de la F.F.F,
L'entente Yana Sport Elite/AJ Saint-Georges a été validée par le Bureau du Comité Directeur du 14 octobre 2022, mais aurait dû être formulée auprès de la ligue au plus tard à la date de clôture des engagements des catégories concernées, soit le 30 juin 2022.

5. Fonctionnement de la CRLSC et de la CRDE.

Fonctionnement de la CRLSC :

Après échanges et discussions,

LE BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

DEMANDE à la Commission Régionale Sportive des Litiges et Contentieux (CRSLC) de mettre tout en œuvre afin de traiter toutes les affaires en instances avant la fin de la phase une des championnats de jeunes.

Elle devra mettre en place en urgence une journée de travail pour rattraper le retard.

Fonctionnement de la CRDE :

Après échanges et discussions,

LE BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

DECIDE de faire un appel à candidature pour combler le manque de membres au sein de la Commission Régionale de Discipline et de l'Ethique et de renforcer la maîtrise de l'outil foot2000 par les membres.

6. Prise de fonction du CTD-DAP ouest.

Monsieur Arnaud KLOETZLEN a signé son contrat de travail le 8 novembre 2022 et sera basé à Saint-Laurent. Le bail de l'annexe de la ligue à Saint-Laurent a été signé. Quelques travaux d'aménagement doivent être réalisés.

7. Validation de la date de la prochaine Assemblée Générale de la LFG.

Considérant le point d'étape réalisé avec le cabinet comptable BSF,

LE BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

DECIDE de fixer la date de la prochaine Assemblée Générale de la LFG au 29 janvier 2023 ou au 05 février 2023.

8. Phase finale de la Coupe « VYV » 2022.

Le secrétaire général, Antoine NELSON fait un point sur la situation de la compétition de la Coupe VYV, en Guyane.

Match aller :

20/08/2022 : ASU Grand Santi - Etoile de Matoury 2-2 (0-3)

07/10/2022 : US Matoury - Loyola OC 1-1

Match retour :

30 /11/2022 : Loyola OC -US Matoury 0-2

04 /12/2022 : Etoile de Matoury - ASU Grand Santi 2-0

La Finale régionale AS Etoile de Matoury-US Matoury est prévue le jeudi 22 décembre 2022, à 20h au stade Georges Chaumet.

La phase inter régionale se déroulera du 18 au 22 janvier 2023, en Guadeloupe.

La délégation sera composée comme suit :

- 18 joueurs,
- 5 dirigeants-club,
- 2 arbitres ligue
- 3 membres du comité directeur

9. Questions diverses

LE BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

VALIDE les candidatures au sein des Commissions suivantes :

- **DORLIPO Renault** à la Commission de Recrutement et Fidélisation des Arbitres
- **NOUVET Yannick** à la Commission Régionale d'Organisation des Compétitions et à la Commission Régionale Féminine
- **GIRIER-DUFOURNIER Kézia** à la Commission de Recrutement et Fidélisation des Arbitres
- **Michel ASSELOS** à la Commission Régionale de Discipline et de l'Ethique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close et la lève à 21h12.

Le Secrétaire Général

A. NELSON

Le Président

M. BAFU